Image not found or type unknown

SUCCESSION & communauté non liquidée apres 1 décès

Par **NOE34000**, le **13/12/2018** à **19:06**

des dizaines d années apres divorce et la liquidation de communauté non réglée un décès survient concernant la succession ,
si il y a lieu de regler la liquidation de communauté avant de regler la succession ,,, le notaire mandaté par l heritier pour ouvrir la succession m informe qu il n est pas obligatoire de , liquider la communauté pour etablir la succession ,,, contrairement a ce que ma affirmé un notaire questionné a la chambre des notaires de mon département ,,,?,
alors qui croire ? y a t il diverse methodes et pratiques notariales ,?

- faut til obligatoirement liquider la communauté ayant existé "" avant""d établir la succession ,,,,
ou le notaire mandaté peut t il s en affranchir et régler directement la succession ?
sachant qu il y existe la récompense (50 % de la valeur d un bien immobilier realisé pendant la communauté sur le terrain appartenant en propre a ex l epouse dcd) dans les comptes de communauté dressé contestaion & pv de difficulté ,,! établi par le notaire nommé par la justice ,,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés